



Compte-rendu de la CLI du CNPE de Chinon du 26 Janvier 2023

ESPACE CULTUREL D'AVOINE DE 9H00 A 12H30
(INDRE-ET-LOIRE)

Sous la présidence de M. Franck CHARTIER, Conseiller départemental délégué, et Président de la CLI du CNPE de CHINON s'est tenue le 26 janvier 2023 à 9h00 à l'Espace culturel d'Avoine une réunion plénière ordinaire de la Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Chinon.

ETAIENT PRESENTS :

Membres avec voix délibérative

Membres élus

Madame Sylvie BEILLARD, Conseillère régionale des Pays de la Loire

Monsieur Franck CHARTIER, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire

Madame Valérie GERVES, Vice-présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur François LAFOURCADE, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Noël NERON, Conseiller communautaire Saumur Val de Loire

Monsieur Alain BOISSONNOT, Conseiller communautaire Saumur Val de Loire

Monsieur Bruno VERDIER, Conseiller communautaire du Pays Loudunais,

Monsieur Thierry DEGUINGAND, Vice-président de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Madame Martine JUSZCZAK, Vice-présidente de la Communauté de communes Touraine Val-de-Vienne

Monsieur Xavier DUPONT, Président de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

Monsieur Jean-Jacques GAZAVE, Conseiller communautaire Touraine Vallée de l'Indre

Monsieur Didier GODOY, Maire d'Avoine

Monsieur Jacques NOURRY, Adjoint au Maire de Beaumont-en-Véron

Monsieur Thierry POTIRON, Adjoint au Maire de Benais

Monsieur Benoit BARANGER, Maire de Bourgueil

Madame Nicole LOIRE MOREAU, Conseillère municipale de Bourgueil

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire de Chinon

Monsieur Philippe JAMET, Conseiller municipal de Chouzé-sur-Loire

Monsieur Jean-Louis AMIRAULT, Adjoint au Maire de Coteaux-sur-Loire
Madame Emilie ROUSSEL, Conseillère municipale de Couziers
Monsieur Michel PONCHANT, Adjoint au Maire de Fontevraud l'Abbaye
Monsieur Max DELUGEAU, Conseiller municipal de Huismes
Monsieur Paul GUIGNARD, Maire de La Chapelle-sur-Loire
Monsieur Jacky LHOMMEDE, Adjoint au Maire de Montsoreau
Madame Christine HASCOET, Conseillère municipale de Restigné
Madame Mina TRUFFERT, Conseillère municipale de Saint-Benoit la Forêt
Monsieur Luc BALLU, Conseiller municipal de Saint-Germain sur Vienne
Monsieur Bertrand LOBRY, Conseiller municipal de Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Monsieur Sébastien BERGER, Maire de Saint-Nicolas de Bourgueil
Monsieur Paul TULASNE, Adjoint au Maire de Savigny-en-Véron
Monsieur Jean-Claude DOUAUD, Conseiller municipal de Varennes-sur-Loire

Représentants des associations de protection de l'environnement

Monsieur Michel GENNETEAU, Association AAAPMA
Monsieur Jean-Yves BUSSON, Association ALISEE 49
Monsieur Bernard COTTIER, Association ALISEE 49

Monsieur Pascal GANACHAUD, Association ASPIE
Monsieur Jean-Claude RENOUX, Association ASPIE
Monsieur Pascal HOYAU, Collectif Chinonais Environnement
Monsieur Philippe GARDELLE, Groupe local Sortir du Nucléaire
Monsieur Dominique BOUTIN, Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine
Madame Danièle VIRLOUVET, Vienne Nature

Représentants des organisations syndicales de salariés

Monsieur Frédéric CLEMENT, Syndicat CFDT du CNPE de Chinon

Madame Isabelle FOUQUET, Syndicat CFDT du CNPE de Chinon

Monsieur Bruno GRANTAIS, Syndicat CFE-GCG du CNPE de Chinon

Monsieur Hosäime BOUAJILA, Syndicat CGT du CNPE de Chinon

Monsieur Richard ROUZIER, Syndicat CGT du CNPE de Chinon

Monsieur Ronan CRESTEAUX, Syndicat CGT du CNPE de Chinon

Monsieur Jean-Pierre PLAT, Syndicat CGT du CNPE de Chinon

Monsieur Jean-Pierre BIBARD, Syndicat CGT ENDEL

Représentants du monde économique

Madame Brigitte GUGLIEMI, Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Monsieur Jean-Pierre FISCHER, Expert à la Société Française d'Énergie Nucléaire – Groupe régional Val de Loire

Monsieur Laurent PHILIPPE, Expert à la Société Française d'Énergie Nucléaire – Groupe régional Val de Loire

Monsieur Michel MONAMICQ, Expert dans l'exploitation des centrales nucléaires

Monsieur Bernard REMMERIE, Expert de la commune d'implantation du CNPE de Chinon

Membres avec voix consultative

Monsieur Arthur NEVEU, Chef de la Division d'Orléans à l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Monsieur Stéphane RIVAS, Directeur du CNPE de Chinon à EDF

Monsieur Damien DESGARDIN, chef de mission Sûreté Qualité au CNPE de Chinon

Monsieur Jean-Marc HOERTH, chef de mission Environnement au CNPE de Chinon

Monsieur Frédéric DUBOULOY, chef de mission des arrêts de tranche au CNPE de Chinon

Monsieur Philippe MARCHET, directeur grand carénage au CNPE de Chinon

Monsieur Philippe LALBAT, chef de structure DP2D au CNPE de Chinon

Monsieur Frédéric RAVEL-SIBILOT, délégué développement durable territorial au CNPE de Chinon

Madame Nadine THIELIN-POIRAUD, cheffe de mission Communication au CNPE de Chinon

Madame Laetitia PORTIER, chargée de communication au CNPE de Chinon

Lieutenant Ludovic LORIOT, Adjoint du Commandant du Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie du CNPE de Chinon -

Monsieur Laurent VIGNAUD, Sous-Préfet de Chinon

Monsieur Christophe PECATE, Sous-Préfet de Châtellerault

Monsieur Denis DEMONTOUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Saumur, représentant Madame la Sous-Préfète

Étaient également présents

Madame Cécile ESTIVIN, Chargée de mission CLI du CNPE de Chinon et Risques Naturels et Technologiques au Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Lény BOULAY, Chef du Service Transition écologique au Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Jean-François LEBLANC, Agent à la sécurité et gestion de crise au Conseil départemental d'Indre-et-Loire

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres avec voix délibérative

Madame Laetitia SAINT-PAUL, Députée de Maine-et-Loire

Madame Sabine THILLAYE, Députée d'Indre-et-Loire

Madame Isabel TEXEIRA, Conseillère régionale du Centre Val-de-Loire

Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère départementale de la Vienne

Madame Béatrice LEVESQUE, Adjoint au Maire de Brain-sur-Alonnes

Monsieur Olivier MERE, Conseiller municipal de Cinais

Monsieur Eric GARBAY, Conseiller municipal de Couzay

Monsieur Loic TESSIER, Conseiller municipal de la Roche-Clermault

Monsieur Florian GUERRY, Conseiller municipal de la Roche-Clermault

Membres avec voix consultative

Madame Myriam SALLY-SCANZI, Directrice départementale de l'ARS

Monsieur Jean-François BODIN, représentant le SAMU 37

Monsieur Franck CHARTIER salue les personnalités présentes selon l'ordre protocolaire, remercie les membres de la CLI de leur présence, ainsi que les intervenants. Il ouvre la séance à 9h15 après avoir constaté le quorum en précisant qu'il y a 6 pouvoirs :

Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Sénatrice d'Indre-et-Loire, à
Monsieur Didier GODOY

Madame Fabienne COLBOC, Députée d'Indre-et-Loire, à **Monsieur Franck CHARTIER**

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Vice-Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à **Madame Valérie GERVES**

Madame Pascale DEVALLEE, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à **Madame Valérie GERVES**

Madame Brigitte DUPUIS, Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire à **Monsieur Franck CHARTIER**

Monsieur Denis FOUCHE, Maire de Cinais à **Monsieur Didier GODOY**

Il remercie la Mairie d'Avoine, et particulièrement son Maire Monsieur Didier GODOY, pour la mise à disposition de l'Espace culturel et de ses moyens techniques, lieu fort pratique et confortable.

Il précise qu'il y aura deux modifications par rapport à l'ordre du jour initial : la validation du CR de la séance plénière du 29/06/2023 et la désignation d'un nouveau membre pour siéger à l'ANCCLI.

Il demande que les débats soient constructifs mais concis afin de respecter l'horaire annoncé de 12h30 (voire 13 h grand maximum).

Il indique alors que pour la bonne tenue de la séance et afin de faciliter la rédaction du compte-rendu, les débats de cette séance sont enregistrés. En conséquence, il demande

à chaque intervenant de bien vouloir attendre le micro et se présenter au préalable. Il remercie également les participants de mettre leurs téléphones portables en mode silencieux.

Il souhaite que soit appliquée la règle des « 3 R » :

- Respect des personnes
- Respect des propos
- Respect des temps de parole pour les présentations

Puis Monsieur Franck CHARTIER entame l'ordre du jour :

Point 2 de l'ordre du jour - Validation du compte-rendu de la CLI du 11 janvier 2022

Monsieur Franck CHARTIER informe que le compte-rendu de la commission plénière de la CLI du 29 juin 2022 a été envoyé aux membres par mail en septembre 2022. Il indique qu'aucune remarque n'est parvenue à ce jour au secrétariat de la CLI.

En l'absence d'observations, Monsieur Franck CHARTIER met au vote à main levée le compte-rendu.

Le Président précise que les suppléants comme les titulaires peuvent assister à la séance. Mais que seuls les titulaires peuvent voter.

Pas de voix contre. Pas d'abstention. **Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour – compte-rendu du Groupe de Travail démantèlement du 28/09/22 au démonstrateur

Cf document annexé : [3GTCLI du 28 09 2022.odpindice1.pdf](#)

Monsieur Franck CHARTIER demande à Monsieur Jacques NOURRY, Maire Adjoint de Beaumont en Véron, qui a été désigné rapporteur lors de cette 2^{ème} réunion du Groupe de Travail, de venir présenter la restitution en s'appuyant sur une synthèse projetée à l'écran. En amont de sa présentation, Monsieur NOURRY remercie EDF du bon accueil réservé lors de la visite du démonstrateur. Puis il déroule sa présentation en remerciant tous les participants de ce GT.

Monsieur Franck CHARTIER souligne que c'est un chantier de longue haleine, et un sujet passionnant. Il remercie Monsieur NOURRY de ce travail. Il précise qu'il semblait important que ce soit un membre de la CLI qui soit la voix de cette restitution de cette matinée de travail.

Il demande s'il y a des questions dans la salle.

Jean-Claude RENOUX – ASPIE – demande de préciser de quelles maquettes parle-t-on (Chinon A existantes ou autres ?). 2^{ème} question : qu'entend-on par déconstruction du béton d'une façon traditionnelle ? Marteau piqueur

Sur la 2^{ème} interrogation, Monsieur Jacques NOURRY répond qu'effectivement, ce sera par marteau piqueur. Mais cela pourra être aussi des découpes genre sciage, découpes par chaîne... tout ce que l'on trouve pour la découpe de béton traditionnel.

Monsieur Jean-Claude RENOUX demande si cela pourra se faire avec des torches qui brûlent le béton comme cela a pu se faire sur Chinon A. Monsieur Jacques NOURRY répond que ce point n'a pas été vu. Il redit que ce sera surtout de la découpe traditionnelle car c'est le procédé qui engendre le moins de déchets. Il finit en précisant que ce sont des maquettes qui seront complétement refaites sur le site du démonstrateur.

Monsieur Jean-Claude RENOUX rappelle qu'il y a 3 maquettes qui sont disponibles, qui n'ont pas été détruites à l'issue des constructions des réacteurs.

La parole est donnée à l'exploitant, à Monsieur Philippe LALBAT, chef de structure Déconstruction Chinon AMI DP2D. Les maquettes du caisson Chinon A ne seront pas utilisées. Dans le Démonstrateur vont être construites des maquettes à l'échelle 1 de certaines portions du réacteur pour clarifier le scénario de démantèlement et être sûrs des outils qui seront utilisés. Ce sont des maquettes neuves qui sont en cours de commande.

Le Président CHARTIER précise que les travaux du groupe de travail ne sont pas terminés et qu'il y aura d'autres réunions à venir, notamment pour pouvoir échanger avec le CNPE.

Monsieur Dominique BOUTIN (SEPANT – Collège des Associations) évoque son expérience avec Monsieur FISCHER et Monsieur REMMERIE lors de l'atelier de démantèlement des matériaux irradiés en s'étonnant d'avoir les dossiers pour lecture « à la dernière minute » (15 jours avant), ce qui n'est pas souhaitable car un avis doit être rendu. Ce point a d'ailleurs été évoqué à l'ANCCLI.

Le Président CHARTIER acquiesce et souhaiterait également que les dossiers soient disponibles plus tôt afin de laisser le temps de les étudier..

Monsieur Bernard REMMERIE évoque une réunion en mairie de Bourgueil, sous la Présidence de Madame Isabelle RAIMOND PAVERO, où tous les membres de la CLI souhaitaient que le délai d'un mois de l'enquête publique puisse être allongé. A date, il regrette qu'il n'y ait pas de retour alors que ce sont des dossiers techniques très pointus qui demandent une analyse attentive et du temps.

Le Président CHARTIER rappelle néanmoins que le délai d'un mois est le délai réglementaire. Pour autant, il semblerait judicieux de pouvoir au moins verser des pièces au dossier en amont.

Monsieur Bernard COTTIER (ALISEE 49) demande s'il est prévu d'envoyer des déchets de démantèlement (et en quelle quantité) jusqu'à CIGEO, savoir si le graphite était inclus dans ce projet. Et deuxième question : savoir si le groupe va s'intéresser à l'impact carbone du démantèlement.

L'exploitant répond que pour le graphite, il est prévu de l'envoyer au CSA (entreposage FMA) donc CIGEO n'est pas la priorité.

Côté carbone, l'exploitant n'a pas d'estimation de l'impact carbone du démantèlement complet d'une tranche nucléaire. Sachant que ce sont des durées longue durée (des dizaines d'années) sur des chantiers qui n'ont jamais été réalisés dans le monde.

Pour conclure, Monsieur Franck CHARTIER précise qu'en fonction de l'état d'avancement de ce dossier, le groupe de travail sera à nouveau réuni.

Point 4 de l'ordre du jour – Mise à jour de l'Arrêté de nomination

Le Président Franck CHARTIER souhaite informer l'assemblée que l'arrêté de nomination des membres de la CLI du CNPE de Chinon a été publié le 5 janvier 2023 au recueil des actes administratifs, qui consigne toutes les délibérations et les actes réglementaires pris par le Président du Conseil Départemental. Il est donc exécutoire depuis le 5 janvier 2023.

Point 5 de l'ordre du jour – Démarche RSE CLI

Le Président Franc CHARTIER souhaite engager la CLI du CNPE de Chinon dans une démarche éco-responsable et laisse Cécile ESTIVIN, chargée de mission, présenter cette action..

Cécile ESTIVIN remercie de l'accueil qui lui a été réservé, à la fois par les membres de la CLI mais aussi par le Conseil départemental (élus et services).

L'objectif de cette démarche, validée lors de la réunion du bureau du 6 décembre dernier, est une plus grande fluidité des échanges, gagner en temps de transmission, tout en réalisant des économies de publipostage et affranchissement. Cela permet de réduire le temps d'information et d'adresser directement des invitations de l'ANCLLI à des forums ou webinaires, des revues de presse, des convocations... Elle demande de bien vouloir vérifier les adresses mail notées sur la feuille d'émarginement à l'entrée.

Point 6 de l'ordre du jour – Communication : réflexion pour une démarche d'information dans les bulletins municipaux

Madame Cécile ESTIVIN enchaîne en proposant, avec l'accord du bureau, de contacter les communes afin de pouvoir relayer des informations de la CLI dans les bulletins d'information municipale et intercommunale. Afin de connaître la périodicité, le format du bulletin municipal, l'espace qui pourrait être consacré...

Monsieur Alain BOISSONOT, élu du Maine-et-Loire, demande si l'information peut être diffusée au Conseil municipal. Le Président CHARTIER approuve car c'est l'une des

missions de la CLI que d'informer un maximum de personnes. L'action de la CLI ne peut pas se réduire à des réunions techniques, des groupes de travail, des séances plénières... c'est pourquoi, il est essentiel d'aller vers les collectivités pour diffuser l'information.

Monsieur BOISSONNOT précise que toutes les informations ne pourront pas être diffusées et Monsieur CHARTIER lui assure la volonté de la CLI de s'adapter au support.

Monsieur Pascal HOYAU (Collectif CHINONNAIS ENVIRONNEMENT) demande s'il serait possible d'avoir les documents de présentation en amont des réunions plénières afin de les étudier en amont car il souligne qu'il est parfois difficile de réagir à chaud.

Monsieur Franck CHARTIER le note en précisant que cela lui semble compliqué car les présentations peuvent être modifiées jusqu'à la dernière minute. Néanmoins, l'ordre du jour adressé permet de connaître les sujets qui seront abordés. Le Président CHARTIER le note néanmoins, sans aucune garantie de pouvoir y répondre positivement.

Monsieur Dominique BOUTIN (SEPANT - pour le Collège Associations) demande s'il serait possible de relayer les liens des chantiers menés par l'ANCCLI. Par exemple, les dialogues réguliers avec l'IRSN sur certains sujets qui peuvent intéresser. Idem pour les visioconférences et/ou webinaires.

Monsieur Franck CHARTIER précise que Cécile ESTIVIN, chargée de mission, a déjà commencé à partager ces informations et qu'on veillera à le faire de façon systématique.

Cécile ESTIVIN informe également qu'elle attendait de valider lors de cette séance plénière cette démarche de dématérialisation pour transmettre le lien de la Conférence annuelle des CLI, qui s'est tenu le 15 novembre dernier au Palais des Congrès de Tours. Elle précise également qu'une réflexion est menée pour améliorer un espace dédié à la CLI sur le site internet du Conseil départemental.

Monsieur Franck CHARTIER précise qu'il y a un travail de qualité de l'ANCCLI et qu'il est bien évidemment important de le partager aux membres de la CLI.

Toujours dans la lignée des actions de communication, le Président CHARTIER profite de la présence de Monsieur le Sous-Préfet pour demander une plus grande fluidité sur ces thématiques de communication avec les services de l'Etat. Pour une meilleure coordination et une action plus efficace.

Le Président CHARTIER revient sur la Conférence annuelle des CLI qui s'est tenue à Tours, pour la première fois en région, avec une bonne participation. L'ANCCLI et l'ASN ont souligné l'excellent accueil réservé, grâce notamment à l'implication de la chargée de mission Cécile ESTIVIN. A la fin de la journée, le questionnaire de satisfaction a fait ressortir que l'organisation en région était une bonne formule et que Bordeaux sera la prochaine ville souhaitée. Le Président CHARTIER a, à cette occasion, rencontré le

Président de l'ANCCLI, Jean-Claude DELALONDE, et a apprécié son approche de la mission des CLI qui est de dire « quelles que soient nos sensibilités, on se rejoint tous sur le fait que nous soyons tous POUR la sûreté nucléaire ».

Point 7 de l'ordre du jour – Bilan 2022 et perspectives 2023 (y compris les Evènements significatifs) par Monsieur Stéphane RIVAS, Directeur du CNPE de CHINON et Monsieur Damien DESGARDIN, chef de mission Sûreté Qualité.

Cf document annexé : **EDF DEF CLI DU 26 JANVIER 2023 -Résultats 2022 et perspectives 2023 VF.pdf**

Monsieur Stéphane RIVAS commence son intervention par présenter ses vœux. Et adhère à la règle des 3 R de la CLI et d'après ce qu'il connaît de la CLI en 2021 et 2022, il « signe » pour une CLI qui fonctionne de manière aussi fluide.

Avant de commencer sa présentation, Stéphane RIVAS souligne les marqueurs positifs de cette année 2022. En premier lieu, les arrêts de tranche et la production en 2022 à Chinon ont été au rendez-vous ; ce qui fait beaucoup de bien dans un contexte énergétique national très tendu. Les aménagements sur site ont beaucoup avancé.

L'action territoriale a été beaucoup développée, avec un nombre important de visiteurs qui repartent avec un « capital confiance » important. Lorsque les résultats sûreté et sécurité environnement sont auscultés, force est de constater que ces résultats sont bons ou corrects. C'est une vision partagée avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire avec laquelle EDF travaille en toute confiance.

Des perspectives 2023 également bonnes en précisant qu'il sera fait plus tard un zoom sur la VD 4 de la tranche 1, ainsi qu'un zoom sur le bilan 2022. Les 4 réacteurs de Chinon sont présents sur le passage de l'hiver, ils l'ont été sur le passage de l'été sans problématiques de production, malgré des conditions météo et climatiques exceptionnelles en termes de niveau de Loire, de température extérieure, de débit de Loire... Puis Monsieur Stéphane RIVAS déroule le diaporama (cf annexe en pièce jointe).

Il ouvre une parenthèse pour annoncer à l'assemblée que le réacteur de CIVAUX 1 qui avait été arrêté le premier pour cette problématique de corrosion sous contrainte a été redémarré la veille au soir, couplé sur le réseau, et sera en pleine puissance les prochains jours. Il était à l'arrêt depuis 17 mois.

Avant de poursuivre la 2^{ème} partie de la présentation, le Président CHARTIER intervient sur les différentes visites protocolaires. En tant que Conseiller départemental du Canton, le Président CHARTIER a participé à l'accueil de Madame la Ministre Agnès PANNIER-RUNACHER et à l'accueil de la Commission des affaires économiques du Sénat. Le Président CHARTIER, en tant que Président de la CLI, n'a participé à aucun des débats, qui ont eu lieu, notamment avec les élus du territoire qui ont défendu et promu la filière nucléaire.

C'est ensuite Monsieur Damien DESGARDIN, chef de mission sureté et qualité, qui prend la parole et revient sur les Evènements significatifs pour la sureté (ESS).

Une question lui est posée par Monsieur Pascal HOYAU (Collectif Chinonais Environnement) qui lui demande pourquoi ce garde-corps était-il mal placé ? Et pourquoi cela a-t-il été découvert si tard ?

Monsieur DESGARDIN lui répond tout d'abord sur le 2^{ème} point. Il n'y a pas eu l'occasion de fermer cette vanne d'isolement vapeur entre janvier et octobre. Et c'est à ce moment-là que l'exploitant s'est rendu compte que sa pleine fermeture était défectueuse.

Sur la première question relative au fait que ce garde-corps gênait, des poteaux avaient été intervertis, et c'est un poteau trop haut qui a été installé. Et c'est pour cela que la vanne venait buter sur le garde-corps.

C'est ensuite Monsieur Jean-Marc HOERTH, chef de mission environnement, qui poursuit la présentation.

Monsieur Michel PONCHANT, Adjoint au Maire de Fontevraud, demande des précisions sur la contamination de peau : quelle est l'isotope ? L'exploitant reconnaît ne pas avoir cette information mais s'engage à se renseigner. Le Président CHARTIER le note.

Monsieur Dominique BOUTIN (SEPANT) demande s'il serait possible de connaître la nature précise du fluide en question (quel produit ?). Il lui a répondu que c'est du R34A.

Monsieur Philippe GARDELLE (Groupe Local Sortir du nucléaire) pose 3 questions. La première concerne les groupes électrogènes, notamment les DUS (Diesels d'Ultime Secours) : sont-ils régulièrement testés ? Deuxième question : il a été évoqué l'arrêt de B3 pendant plusieurs jours, sans qu'il y ait de souci de corrosion sous contrainte. Néanmoins, il semblerait qu'il y ait eu d'autres soucis de corrosion sur d'autres tuyauteries. Le 3^{ème} point, c'est sur la visite de Madame la Ministre PANNIER-RUMACHER car la CLI n'a pas été informée de cette venue. Il évoque le fait qu'il a été prévenu mais qu'il a été empêché manu militari de suivre cette visite.

Monsieur Stéphane RIVAS, Directeur du CNPE, rassure Monsieur Philippe GARDELLE en affirmant qu'il n'y a pas de souci sur les DUS, qui sont contrôlés régulièrement.

Monsieur Stéphane RIVAS répond également sur la corrosion. Sujet qu'il a déjà évoqué. Seule une trace de corrosion a été trouvée sur RRA sur une soudure originelle qui date de 35 ans et qui n'a pas bougé. Le retour d'expériences indique qu'il faut augmenter les contrôles par ultrasons afin d'être encore plus précis sur le diagnostic qui peut être fait.

Dernier point : Monsieur Stéphane RIVAS informe qu'il a été informé seulement 48h avant la visite de la Ministre. Rien n'était planifié, ni programmé. Et pour ce qui relève de votre accès à la Ministre, il précise que l'on est sur des problématiques de sécurité.

Monsieur Philippe GARDELLE précise qu'il n'a pas pu faire un pas et se défend en disant qu'il est connu, et qu'il n'est pas un écoterroriste.

Monsieur Stéphane RIVAS a bien vu la situation en notant que, malgré tout, les échanges étaient courtois et précise qu'il n'a rien d'autre à rajouter.

Le Président CHARTIER précise qu'il a été prévenu moins de 24 heures avant, comme le Maire d'Avoine et le Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, et qu'il s'agissait d'un accueil républicain. Dans le cadre de cette journée de travail, seule Madame la Ministre, accompagnée de son cabinet, a visité l'installation.

Monsieur Philippe GARDELLE rétorque que ce n'était pas 24 heures avant, que la presse était informée. Le Président CHARTIER précise que le déplacement de la Ministre n'était pas prévu à Chinon dans un premier temps. Le Président comprend néanmoins l'agacement de Monsieur Philippe GARDELLE d'avoir été écarté. Le Président CHARTIER rappelle que seuls les élus du territoire (Chinon, Avoine...) étaient présents. Monsieur Benoit BARANGER, Maire de Bourgueil précise que les élus du Bourgueillois ont d'ailleurs été oubliés.

Monsieur Stéphane RIVAS précise que le CNPE n'était pas puissante invitante et que c'est le Cabinet de Madame la Ministre et le Cabinet de la Préfecture qui ont géré les invitations. Et Le Président CHARTIER ne peut pas s'engager à plus d'anticipation si prochaines visites il y a.

PAUSE

Point 8 de l'ordre du jour – Point sur la corrosion sous contrainte par Monsieur Frédéric DUBOULOY, chef de mission des arrêts de tranche

Cf document annexé : **8 EDF CLI DU 26 -01-2023 -Présentation CSCVF VF.pdf**

Monsieur Frédéric DUBOULOY déroule sa présentation. Puis Monsieur Arthur NEVEU, ASN, prend la parole.

Cf document annexé : **8bis ASN A NEVEU -présentation CSC.pdf**

Monsieur Franck CHARTIER remercie les intervenants et demande s'il y a des questions dans la salle.

Monsieur Pascal HOYAU (Collectif Chinonais environnement) demande si on avait compris pourquoi il y avait eu ce phénomène de corrosion sous contrainte. Et il s'interroge sur le fait que cela puisse se reproduire dans le futur, même une fois les tuyaux changés. Pour les réacteurs en service et pour les futurs EPR également. Monsieur

Stéphane RIVAS répond que pour les nouveaux réacteurs, ce retour d'expérience a été pris en compte de facto. Le N4 a été réparé avec une isométrie qui reste identique. Et l'exploitant s'engage à continuer à faire des contrôles réguliers et optimisés, comme évoqué par l'ASN, en sorte de détecter de manière encore plus précoce l'apparition potentielle de phénomène de corrosion sous contrainte.

Monsieur Bernard COTTIER (Association ALISEE) aimerait savoir si les contrôles qui ont été faits sur ces circuits RRA et RIS vont être étendus aux autres circuits, notamment entre le circuit primaire du réacteur et le générateur de vapeur, dans les « vieilles centrales qui ne vont pas durer longtemps ».

Monsieur Stéphane RIVAS rétorque qu'il n'est pas d'accord avec cette expression. Car il n'y a deux éléments qui ne se changent pas dans une centrale : ce sont la cuve et le bâtiment réacteur. Tout le reste peut se changer, se rénover... Il n'y a donc pas de sujet autour du vieillissement des centrales. La maintenance est faite, l'exploitation également et les contrôles sont faits. Il revient sur la première question en affirmant que les contrôles des circuits sont réalisés régulièrement.

Monsieur COTTIER demande ce que l'exploitant entend par des contrôles réguliers. Monsieur Stéphane RIVAS répond qu'il y a des contrôles réalisés en exploitation, d'autres qui sont réalisés pendant les arrêts de tranche, et les contrôles sont différents selon visite partielle ou visite décennale.

Monsieur Jacques NOURRY, Adjoint au Maire de Beaumont-en-Véron, demande s'il existe une revue de conception. Monsieur Stéphane RIVAS acquiesce en disant qu'il existe un groupe permanent, composé d'experts de l'ASN, de l'IRSN, d'Associations, d'experts internationaux... et le retour est d'admettre qu'il existe peu d'exploitants dans le monde qui ont eu une approche aussi radicale sur le sujet que la position d'EDF en collaboration avec l'ASN. Il souligne qu'il est important d'en être conscient.

Monsieur Pascal GANACHAUD (ASPIE) interroge l'ASN sur le fait que les réacteurs de 900 MW ne sont pas concernés. Monsieur Arthur NEVEU, ASN, lui répond qu'il existe 3 types de réacteurs. Les 1450 MW, notamment Civaux et Chooz, qui ont tout de suite été arrêtés et pour lesquels la tuyauterie a été remplacée, de même que pour les 1300 MW. les 900 MW ont fait l'objet de contrôles.

Monsieur Pascal GANACHAUD (ASPIE) rebondit et demande si c'est par rapport à la puissance que le phénomène peut apparaître. Monsieur Arthur NEVEU (ASN) lui précise que la puissance va changer la configuration des circuits. Ce qui favorise l'apparition de ce phénomène, c'est la géométrie des circuits, qui change avec la conception des réacteurs.

Point 9 de l'ordre du jour – Bilan de la période estivale 2022 par Monsieur Jean-Marc HOERTH, chef de mission environnement

Cf document annexé : 9 EDF CLI DU 26-01-2023 Bilan de la période estivale 2022 VF.pdf

Monsieur Jean-Marc HOERTH, chef de mission environnement au CNPE de Chinon, déroule sa présentation.

Monsieur Pascal HOYAU (Collectif Chinonais environnement) demande si les interdictions de rejet concernent tous les effluents ou uniquement les effluents radioactifs ? Monsieur Jean-Marc HOERTH répond qu'il y a certains circuits qui sont conditionnés à de très faibles taux chimiquement. Et pour préserver la durée de vie de l'installation et garantir l'opérabilité des circuits, il peut y avoir des rejets en permanence mais la concentration est de l'ordre de milligrammes par litre. Et lorsque c'est en Loire, c'est encore dilué par le débit de la Loire.

Monsieur Pascal HOYAU rebondit en notant que la concentration va augmenter lorsque le débit est très faible. Monsieur Jean-Marc HOERTH acquiesce, en précisant que les chiffres sont conformes à la réglementation.

Monsieur Pascal HOYAU évoque le fait que lorsque la Loire a un débit très faible, il y a des problèmes sur la ressource en eau (pour l'agriculture notamment...). Il rappelle que la Centrale est le premier consommateur d'eau en donnant le chiffre de 45 millions de m³ d'eau de la Loire par an qui sont transformés en vapeur et envoyés dans l'atmosphère. C'est plus que l'eau potable (41 millions), l'agriculture (22 millions) ou l'industrie (5 millions). Se pose alors un problème d'usage de l'eau. Par exemple, l'agriculture ne peut plus irriguer.

Monsieur Jean-Marc HOERTH rappelle que le CNPE est le plus important préleveur mais que les $\frac{3}{4}$ sont restitués. La partie évaporation ne représente qu'un quart.

Monsieur Pascal HOYAU rétorque que les 45 millions représentent le quart en question.

Monsieur Jean-Marc HOERTH répond négativement et demande à un spécialiste en la personne de Monsieur Frédéric RAVEL SIBILLOT (CNPE) d'apporter un éclairage. Ce dernier propose d'orienter l'Assemblée vers une étude réalisée par l'Etablissement Public Loire, qui a été publiée fin 2020 sur le retour d'expérience de l'été 2019. C'est la première fois que sont publiés des chiffres très précis sur la consommation. Il approuve que la production d'électricité sur le bassin est le premier consommateur d'eau sur l'année. Ce qui est intéressant d'étudier, en matière environnementale, c'est la période de tension, soit entre juin à octobre. Et l'étude évoquée s'est recentrée sur cette période-là. Et la production d'électricité est de 30% des prélèvements globaux. La première contrainte de la ressource en eau l'été étant l'irrigation. Monsieur Stéphane RIVAS, Directeur du CNPE, suggère de partager cette étude, et le Président CHARTIER s'engage à la transmettre à tous les membres de la CLI.

Monsieur Jean-Marc HOERTH rappelle que cet été, il y a toujours eu au moins 52m³/seconde en Loire. Il est prélevé entre 4 et 6 m³/seconde selon le nombre de tranches en fonctionnement et il est restitué 80%, soit 1,5 voire 2m³/seconde.

Monsieur Bernard COTTIER (Association ALISEE) interroge l'exploitant sur la contenance des réservoirs. Monsieur Jean-Marc HOERTH lui répond qu'il y a 6 réservoirs KER, 3 qui font 750m³ et 3 qui font 550m³. Il existe également des réservoirs dits « de santé » TER (peu utilisés) qui font entre 500 et 700 M³. Monsieur Bernard COTTIER (ALISEE) poursuit en demandant si l'intégralité du contenu de ces réservoirs est rejetée en Loire. Monsieur Jean-Marc HOERTH redit, comme il l'avait déjà expliqué en CLI, que cela ne fonctionne pas comme cela. L'objectif est de fonctionner avec un maximum de réservoirs vides, que ce soit l'été ou le reste de l'année. Une centrale produit des effluents liquides. Ils sont entreposés dans un réservoir. Et quand ce dernier est plein, il n'est pas tout de suite rejeté en Loire. Un autre réservoir est rempli et il est homogénéisé en le brassant, minimum 24h-48h. Puis, des analyses sont faites et il est observé si elles sont conformes à la réglementation. Et ensuite le rejet en Loire est fait en fonction de l'activité et du débit de Loire. L'objectif du CNPE est d'avoir 4 réservoirs KER vides mais cela dépend des arrêts en cours. Il précise que c'est très lié à l'activité industrielle du CNPE.

Une autre question de Monsieur Jean-Yves BUSSON (Association ALISEE) regrette que l'exploitant se dédouane de la partie rejetée. Et par le phénomène de dilution expliqué, l'eau rejetée n'est pas identique à celle captée en amont. La 2^{ème} interrogation concerne le niveau d'évaporation d'eau que l'exploitant semble minimiser. Il donne la valeur de 1 m³/seconde par réacteur en fonctionnement pour la partie évaporée donc entre 3 et 4 m³/seconde et non 1,5m³/seconde comme évoqué en fonction du nombre de tranches en fonctionnement. Monsieur Jean-Marc HOERTH répond que cela dépend de la puissance de la tranche, etc... le chiffre est entre 0,5 et 0,75 m³/seconde par tranche. Et parfois, ce chiffre est inférieur l'été quand une tranche est à l'arrêt. Les chiffres donnés par le CNPE sont une moyenne d'observations. Ce qui est observable, c'est le canal de rejet (entre 4,2 et 5,3) alors qu'il est prélevé 6.

Monsieur Stéphane RIVAS, Directeur du CNPE, affirme ne jamais se dédouaner. L'exploitant fait des milliers de contrôles de l'environnement toute l'année. Il y a des arrêtés de rejet extrêmement précis, faits par des tiers, et qui sont respectés.

Monsieur Philippe GARDELLE (Sortir du Nucléaire) évoque le fait que la Loire va avoir de plus en plus des débits aléatoires. L'exploitant a parlé des barrages de Naussac et Villerest. Et Monsieur GARDELLE voudrait savoir s'ils auront des réserves suffisantes. Et si les réserves sont un jour vides, car elles alimentent les 3 autres centrales sur la Loire avant Chinon. Et comment les réacteurs seront alors refroidis.

Monsieur Jean-Marc HOERTH rappelle que le Comité de gestion des barrages de Naussac et Villerest est présidée par la Préfète du Loiret, qui est également Préfète de

Région et que, par conséquent, il ne peut pas répondre à la place des services de l'Etat. Et ce sont les pouvoirs publics qui valident l'objectif d'OSE (Objectif de Soutien d'Etiage). Sachant que la première préoccupation est de garantir l'eau potable pour la population. Le CNPE exploite en fonction de l'eau présente en Loire.

Monsieur Philippe GARDELLE (Sortir du nucléaire) reformule en demandant s'il est bien entendu que la potabilité de l'eau est d'un intérêt supérieur à la production d'électricité.

Monsieur Jean-Marc HOERTH confirme que la potabilité de l'eau est une priorité. Et toutes les limites réglementaires imposées au CNPE sont faites pour garantir la potabilité de l'eau.

Monsieur François LAFOURCADE, Conseiller départemental, demande s'il a été mesuré l'impact de cette élévation de température sur la faune, surtout sur la période estivale. Monsieur Jean-Marc HOERTH lui répond que contrairement aux idées reçues, c'est l'hiver que l'on réchauffe plus. Et certains jours l'été, il arrive que l'exploitant refroidisse la Loire, très faiblement. Ces données sont d'ailleurs publiées sur le site d'EDF. Pour conclure, il rappelle qu'un degré, c'est communément admis qu'il n'y a pas d'impact sur la faune et la flore.

Dernière question de Monsieur Jean-Claude RENOUX (ASPIE) qui se demande si les valeurs n'ont pas changé car il avait toujours entendu dire que le débit minimum au droit de la Centrale était de 60m³/seconde. Et que l'évaporation était de 800ml/1M³ par tranche quand elles sont à 900MW. Pour les 4 réacteurs à 100% d'activité, Monsieur Jean-Marc HOERTH donne ce chiffre pédagogique de 30m³/seconde.

Point 10 de l'ordre du jour – Visite Décennale de B1 et programme industriel par Monsieur Philippe MARCHET, directeur grand carénage

Cf document annexé : [10 EDF CLI DU 26-01-2023 Visite décennale de B1VF.pdf](#)

Monsieur Philippe MARCHET, directeur grand carénage, déroule sa présentation.

Monsieur Arthur NEVEU, chef de division de l'ASN, complète les informations de l'exploitant et déroule sa présentation.

Cf document annexé : [10bis ASN A NEVEU - présentation poursuite de fonctionnement.pdf](#)

Point 11 de l'ordre du jour – Validation des nouveaux membres désignés pour siéger à l'ANCCLI

Le Président Franck CHARTIER rappelle qu'il avait déjà désigné les membres de notre CLI de Chinon pour siéger à l'ANCCLI, notre instance nationale. En effet, dans les statuts de l'ANCCLI et dans le souhait du respect d'équilibre entre les représentants, chaque CLI est invitée à désigner 4 représentants, 1 par collège (élus, associations, syndicats, personnes qualifiées).

Les représentants actuels sont les suivants :

- Monsieur Dominique BOUTIN (Collège « Associations »)
- Monsieur Jean-Pierre FISCHER (Collège « Experts »)
- Monsieur Franck CHARTIER (Collège « Elus »)

Pour le collège des Organisations Syndicales, il nous manquait un représentant. Tous les membres du collège SYNDICATS ont été sollicités et nous avons eu la candidature de Monsieur Jean-Pierre PLAT (CGT).

Le Président CHARTIER demande à Monsieur PLAT, présent dans la salle, de se lever et le remercie.

Je vous demande de bien vouloir acter la désignation de ce nouveau représentant qui nous permettra d'avoir les 4 collèges représentés. Pour information, l'Assemblée Générale de l'ANCCLI aura lieu le 28 juin 2023.

Point 12 de l'ordre du jour – Questions diverses

Monsieur Jean-Claude RENOUX (ASPIE) s'interroge sur les quantités de sable qui seraient arrivées dans le canal. Quand et comment ont-elles été rejetées.

Monsieur Jean-Marc HOERTH rappelle que le CNPE est alimenté par des canaux d'aménée. Et au début du canal d'aménée, avant qu'il ne se divise en deux pour aller vers les 2 paires de tranche, il y a un piège à sable ; qui est suivi de manière régulière. Quand son volume devient trop important, au-delà de 2 000m³, il y a un prélèvement de sable qui est fait et qui est restitué progressivement en Loire. L'objectif étant que cette restitution soit faite avec un débit suffisant, pour que le sable soit dispersé (cible visée entre 300 et 500 m³/seconde et la période étant entre février et mai, lorsque les débits de Loire sont assez élevés (400,500, 600 M² voire plus car parfois, il y a des crues). Il y a un autre ouvrage, qui est le début de la source froide , qui est surveillé en permanence et dès qu'il y a trop de sable qui « est emprisonné » dans l'ouvrage, il est restitué instantanément en Loire. Mais ce sont des débits beaucoup plus faibles. De toutes façons, la réglementation impose la restitution de tout le sable en Loire.

Monsieur Dominique BOUTIN (SEPANT) évoque le fait que la réunion plénière de la CLI puisse être organisée l'après-midi et rappelle également le souhait de certains membres de CLI qu'il puisse être organisée 3 séances plénières par an. Le Président CHARTIER le note pour pouvoir réétudier la question lors d'un bureau de CLI.

Monsieur Jean-Yves BUSSON (Association ALISEE) rappelle qu'il avait été évoqué lors de la réunion de bureau la mise à l'ordre du jour d'un point concernant la station multicritères, l'hydro collecteur qui est situé en aval du CNPE de Chinon.

Monsieur Jean-Marc HOERTH (EDF) se dit prêt à évoquer ce sujet lors d'une prochaine réunion de la CLI, plutôt en fin d'année. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet de différents partages avec l'ASN et l'IRSN.

Le Président CHARTIER précise que ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges, notamment lors de la dernière CLI.

Monsieur Arthur NEVEU (ASN) rappelle être en discussion avec l'exploitant pour voir comment sont prises en compte les recommandations de l'IRSN. Donc, aujourd'hui, tant que rien n'a été décidé, pas de nécessité de présenter. En revanche, cela pourrait être le cas en fin d'année prochaine.

En l'absence d'autres remarques ou questions, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Franck CHARTIER remercie les membres pour la qualité des échanges. Il remercie également Monsieur LEBLANC, agent du Conseil départemental d'Indre-et-Loire qui a assuré la sécurité et qui a permis la circulation du micro dans la salle.

Il clôt la commission plénière de la CLI à 12h35.

ANNEXES

**VOIR ANNEXES DANS LE MAIL ENVOYEEES AVEC
LE PRESENT COMPTE-RENDU**

COMPTE-RENDU DE LA CLI DU 26 JANVIER 2023